

Agir après un accident du travail

- 13. Objectif : plus jamais ça
- 15. Plates-formes de travail se déplaçant le long des mâts : les accidents sont-ils évitables ?
- 16. Aide à domicile : agir vite pour agir bien
- 18. Un accident grave, et tout est à reconstruire
- 20. Apprendre de ses erreurs
- 21. Un presque-accident s'analyse aussi
- 23. Un tremplin pour évoluer
- 24. De la prise de conscience collective à la culture sécurité

Comprendre ce qu'il s'est passé pour agir et faire en sorte que ça ne se reproduise pas. L'analyse d'un accident du travail, pour en déterminer les causes profondes, est une étape-clé pour la prévention. Elle permet de faire ressortir certains dysfonctionnements ou manquements et d'y apporter une réponse adaptée. Sans oublier une mise à jour de l'évaluation des risques professionnels et donc du document unique.

Objectif : plus jamais ça

UN OUVRIER qui chute d'un échafaudage, un technicien de maintenance dont le bras est entraîné dans le mécanisme d'une machine, une auxiliaire de vie sociale victime d'une agression... Les accidents du travail (AT) n'épargnent personne et peuvent être révélateurs de dysfonctionnements profonds, qu'ils soient d'ordre organisationnel ou technique. En 2021, l'Assurance maladie-risques professionnels a dénombré 604 565 AT chez les salariés du régime général, soit une baisse de 7,8% par rapport à 2019¹. C'est évidemment encore trop. En France, un AT sur deux est lié aux manutentions manuelles, un tiers aux chutes de plain-pied (17%) ou de hauteur (12%), et 9% à l'utilisation d'outillage à main.

La même année, l'Assurance maladie a comptabilisé 645 décès liés au travail, dont 56% consécutifs à un « malaise » et 12% dans le cadre d'un accident de la route en mission. Le phénomène est d'ampleur et, comme le rappelle Matthieu Lépine, auteur de *L'Hécatombe invisible, Enquête sur les morts au travail* (éditions Seuil), qui recense quotidiennement les accidents du travail mortels sur un compte X (ex-Twitter) dédié, il n'existe aucune statistique globale intégrant les salariés du monde agricole, les indépendants, les travailleurs détachés et ceux de la fonction publique.

Pour la première fois, un Plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels a été lancé pour la période 2022-2025. Coconstruit par l'État, les partenaires sociaux, la Sécurité sociale et les organismes de prévention, il fixe une feuille de route, avec des actions ciblant les publics les plus exposés (jeunes, nouveaux embauchés, intérimaires, travail-



© Patrick Delapierre pour l'INRS, 2023

leurs indépendants ou détachés...), les TPE/PME – disposant souvent de peu de ressources consacrées à la prévention –, ainsi que certains risques tels que le risque routier, les chutes de hauteur ou encore les risques liés à l'utilisation de certaines machines. Si la durée moyenne d'un arrêt après un AT est de 58 jours, elle passe à 73 jours dans le cas d'une chute et 83 jours spécifiquement pour les chutes de hauteur, minoritaires en nombre mais fréquentes dans les secteurs du transport et de la construction notamment.

Ne pas tarder pour réagir

Les entreprises rencontrées pour ce dossier, quand elles ont vécu un accident grave, évoquent toutes un traumatisme collectif. Dans ces moments de choc, il est pourtant impératif d'agir. L'analyse des accidents du travail est indispensable pour en identifier les causes, toujours multiples, et mettre en place des actions correctives. « Un AT est un événement qui survient par le fait ou à >>>

ACCIDENTS EN LIEN AVEC LES RPS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

En 2021, 10 662 affections psychiques ont été prises en charge en AT, principalement dans le secteur médicosocial, le transport de personnes, le commerce de détail. « Un accident en lien avec les risques psychosociaux (RPS) peut, par exemple, être une agression verbale ou physique par des usagers, une très vive altercation entre collègues ou encore une situation particulièrement offensante ou humiliante donnant lieu à une atteinte à la santé de type état de stress post-traumatique ou dépression relationnelle, évoque Valérie Langevin, experte d'assistance-conseil en prévention des RPS à l'INRS. On peut également citer les malaises en lien avec les RPS, ainsi que les suicides ou tentatives de suicide. » « La présomption d'AT est retenue lorsqu'un malaise survient pendant le temps et sur le lieu de travail, indique Sandrine Koenig, psychologue du travail à la Carsat Midi-Pyrénées. Malgré tout, on voit peu de cas de reconnaissance d'AT en lien avec les RPS. Quel que soit l'accident (acte suicidaire, malaise, violence...), la survenue d'un tel événement devrait systématiquement être l'occasion de s'interroger sur les dimensions du travail et d'entreprendre une démarche d'analyse. » Car certains déterminants professionnels peuvent être en cause.

En savoir plus : Démarche paritaire du CSE concernant les suicides ou les tentatives de suicide, brochure ED 6125, INRS. À télécharger sur www.inrs.fr.

l'occasion du travail et qui conduit à des atteintes à la santé physique ou mentale, synthétise Julie Dréano, responsable d'études à l'INRS. Pour éviter qu'un autre accident ayant les mêmes causes et peut-être des conséquences encore plus graves ne se produise, il faut prendre le temps de s'interroger collectivement sur ce qu'il s'est passé, de mieux comprendre le travail réel sans interprétation ni recherche de responsabilité, et d'en tirer les enseignements pour améliorer le fonctionnement de l'entreprise. »

La démarche d'analyse d'un AT² est de la responsabilité de l'employeur et fait également partie des missions du CSE, pour les entreprises qui en sont dotées. Pour mener à bien cette analyse, il est conseillé de la décomposer en sept étapes une fois l'employeur informé : la déclaration de l'AT; la constitution d'un groupe d'ana-



© Vincent Nguyen pour l'INRS/2023

Drouhin, producteur de vins à Beaune.

La composition du groupe de travail pluricompétent chargé de l'analyse de l'AT va différer d'une entreprise à l'autre, selon sa taille, la nature de l'accident et sa gravité. Ce groupe aura pour mission de recueillir les faits le plus tôt possible, pour éviter la déperdition d'informations, puis de les

La durée moyenne d'un arrêt après un accident du travail est de 58 jours. Elle passe à 83 jours pour les chutes de hauteur, fréquentes dans les secteurs du transport et de la construction notamment.

techniques, organisationnelles, opérationnelles ou formatives qui ont directement généré l'accident (causes directes) ou qui y ont contribué et peuvent être plus lointaines (causes profondes), explique Anne-Sophie Valladeau, experte d'assistance-conseil à l'INRS. Quelle que soit la méthode choisie, l'objectif est d'agir. »

Pour cela, le groupe de travail propose à l'employeur ce qu'il juge le plus adapté pour corriger les événements qui ont conduit à l'accident et ainsi prévenir la survenue d'un nouvel accident. Un plan d'action, dont il faut assurer la traçabilité et le suivi, est mis en œuvre. « Cela permet d'alimenter l'évaluation des risques et de mettre à jour le document unique, notamment si les causes à l'origine d'un accident ou même d'un presque accident n'avaient pas été identifiées au préalable », poursuit Anne-Sophie Valladeau.

Enfin, parler de ce qu'il s'est passé est indispensable. « Il faut entrer dans une dynamique d'action et de discours : former, informer, impliquer les agents, surtout dans nos métiers où l'encadrement n'est pas présent lors des missions », souligne Sylvie Andron, directrice des services chez Objectif Émergence, association d'aide à domicile de Montpellier. Communiquer sur les suites données permet aussi une meilleure acceptation des actions mises en œuvre. Celles-ci devront être suivies dans le temps afin de vérifier que les résultats obtenus sont conformes aux attentes. ■ **G. B.**

1. L'année 2020, marquée par un recours massif au télétravail et au chômage partiel, ne peut être prise en référence.

2. Cette analyse est obligatoire dans le cas d'un AT grave ou répété (même poste, même fonction).

« L'analyse des accidents du travail est indispensable pour en identifier les causes, toujours multiples, et mettre en place des actions correctives. »

lyse; le recueil d'informations sur l'accident et l'identification des faits; la détermination des causes; le choix des actions correctives et la formalisation d'un plan d'action; le retour d'expérience et la communication; et, enfin, le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre.

Dans les 24 heures qui suivent un accident, la victime doit informer son employeur qui a alors 48 heures pour déclarer l'AT à la Caisse primaire d'assurance maladie. Il est conseillé de mettre en place dans l'entreprise une procédure de remontée des accidents connue de tous. « Nous étendons depuis cette année notre culture de la remontée aux presque accidents, qui constituent des alertes. Leur analyse permet de travailler plus en amont sur l'amélioration des dysfonctionnements », évoque Sara Barkaoui, responsable QHSE (qualité, hygiène, sécurité, environnement) de la Maison Joseph

analyser. Il peut s'appuyer sur différentes techniques ou méthodes: celle de l'arbre des causes (combinant questionnement des faits et représentation graphique), la méthode des 5 pourquoi, le diagramme d'Ishikawa... « La méthode de l'arbre des causes va interroger en profondeur les composantes

+ d'infos, des podcasts, des vidéos... à retrouver sur www.travail-et-securite.fr

En savoir plus

- ANALYSER les accidents du travail et agir en prévention, brochure ED 6481, INRS
- LA MÉTHODE de l'arbre des causes, brochure ED 6163, INRS
- POURQUOI et comment analyser les accidents du travail, dépliant ED 6491, INRS
- « ANALYSE des accidents du travail : pourquoi et comment les analyser ? », webinar réalisé par l'INRS
- « AGIR SUITE à un accident du travail », outil en ligne d'aide à l'analyse des causes d'un accident du travail et à la mise en place de mesures correctives à destination des entreprises de moins de 50 salariés, Outil 82, INRS.

Toutes ces références sont disponibles librement sur www.inrs.fr

Trop d'accidents graves et mortels surviennent lors du montage de plates-formes de travail se déplaçant le long des mâts (PTDM), utilisées notamment pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments par l'extérieur. Entretien avec Christine Chapus et Alain Balsière, respectivement contrôleuse de sécurité et ergonome à la Carsat Rhône-Alpes, qui ont particulièrement travaillé sur le sujet à partir d'analyses d'accidents.

Plates-formes de travail se déplaçant le long des mâts : les accidents sont-ils évitables ?

Qu'est-ce qui vous a amenés à vous pencher sur la sécurité lors du montage des plates-formes de travail se déplaçant le long des mâts (PTDM) ?

Christine Chapus. En juillet 2020, un accident du travail mortel – une chute de 16 mètres – a eu lieu sur un chantier avec une PTDM¹ en cours de montage. L'analyse de l'accident du travail a fait ressortir comme cause principale l'absence de boulonnage de tronçons de mâts, notamment en raison de sollicitations. Or la sécurité de l'opération n'était assurée que par le respect de la consigne de boulonnage au fur et à mesure du montage, le mât étant un empilement de tronçons dont la jonction est faite par boulonnage aux extrémités. En recherchant sur la base de données Epicea², on a relevé sept accidents graves ou mortels sur la dernière décennie, toujours avec du personnel expérimenté et avec la même cause principale identifiée. Nous nous sommes dit qu'il fallait agir pour améliorer la sécurité lors de l'utilisation de ces engins. Il y avait donc quelque chose à faire en conception et pour le matériel existant. Nous nous sommes orientés vers l'approche ergonomique pour envisager des solutions pouvant être mises en place sans que cela ne génère de contraintes supplémentaires pour les opérateurs.

Comment a été évaluée l'activité des monteuses ?

Alain Balsière. Nous sommes allés analyser les situations de travail,

évaluer la charge physique des monteuses, faire des films, des photos et surtout des entretiens, avec l'accord de deux entreprises de travaux de façade. Le point de départ étant l'oubli de boulonnage, la question de la surcharge mentale s'est naturellement posée. Il est ressorti des entretiens plusieurs choses : une attention soutenue et de multiples interruptions de tâches augmentant le risque d'erreur du fait de l'interaction permanente avec le public, mais aussi une charge émotionnelle liée à la gestion des rapports avec les résidents sur des chantiers longs. Ces entretiens ont été validés collectivement avec les opérateurs avant présentation aux directions.

C. C. Nous avons également réalisé une veille technologique auprès d'une entreprise de location et montage de machines sur mâts. En parallèle, le Syndicat français de l'échafaudage, du coffrage et de l'étalement (Sfece) a été sollicité. Celui-ci a porté le sujet auprès des fabricants et a corroboré nos observations via un questionnaire aux entreprises : 70% des monteuses interrogées ont répondu avoir déjà constaté un oubli de boulonnage.

Quelles pistes d'amélioration sont envisagées ?

A. B. Tout d'abord, une note de synthèse a été rédigée pour porter auprès du groupe de travail chargé de la révision de la norme la nécessité d'y intégrer l'équipe-

ment d'un système de détection d'absence de boulonnage pour les futures plates-formes. Le travail est en cours, avec le Sfece, en collaboration avec l'INRS, la Carsat et l'Union de normalisation de la mécanique (UNM). Mais, en attendant, comment éviter les accidents lors de l'exploitation du matériel existant ? Nous avons travaillé sur des solutions adaptables, issues de données recueillies auprès des monteuses sur le terrain, pour poser des principes transmis aux bureaux d'études. Un prototype a été testé en atelier puis sur le terrain. Il s'agit d'un dispositif de sécurité extérieur à la machine, qui ne modifie pas son fonctionnement et exerce une pression constante le long du mât. S'il n'est pas boulonné ou qu'il l'est mal, un déséquilibre se crée et est détecté par un capteur. Ces essais devront être complétés par des tests de fiabilité de conception de l'équipement et des niveaux de performance requis. L'objectif est d'empêcher la montée de la plate-forme tant que le tronçon de mât n'est pas ou est mal boulonné. ■ **Propos recueillis par G. B.**

1. Les PTDM sont des équipements de travail à hauteur variable utilisés pour déplacer des personnes avec leurs équipements, très utilisés pour la rénovation thermique des bâtiments par l'extérieur, la pose de murs rideaux, etc. Il s'agit d'un moyen pouvant être mis en commun, qui permet d'assurer une certaine ergonomie au poste de travail. En savoir plus : Plates-formes de travail se déplaçant le long des mâts (PTDM), brochure ED 6341, INRS. À télécharger sur www.inrs.fr

2. Epicea est une base de données nationale et anonyme rassemblant environ 21000 cas d'accidents du travail survenus, depuis 1990, à des salariés du régime général de la Sécurité sociale.

Aide à domicile : agir vite pour agir bien

Spécialiste de l'aide à domicile dans le département de l'Hérault, l'association Objectif Émergence a revu sa procédure en cas d'accident du travail pour permettre une véritable analyse débouchant sur un plan d'action. Cette démarche fait suite à l'engagement de la structure dans un projet expérimental de la Carsat Languedoc-Roussillon qui a notamment donné lieu à la formation d'animateurs prévention.

DES ANALYSES d'accidents, il y en a toujours eu... Avec le constat récurrent du manque de solutions pérennes qui s'en dégagent. « Nous manquions de suivi des préconisations de la CSSCT¹ et rencontrions des difficultés de déploiement », reconnaît Éloïse Faugeron, directrice des ressources humaines (DRH) chez Objectif Émergence (groupe ProSeniors). L'association intervient à domicile auprès de personnes en perte d'autonomie, personnes âgées ou souffrant de handicap physique ou mental. Avec 650 salariés pour 1 600 bénéficiaires dans l'Hérault, elle évolue dans un secteur où la sinistralité est forte. En 2021, en Languedoc-Roussillon, l'indice de fréquence des accidents du travail (nombre des accidents en premier règlement/effectif salarié) x 1000 pour l'aide à domicile était de 117,7 accidents pour 1000 salariés et 97,7 au niveau national (contre 31 tous secteurs confondus). « Christophe Pagès, contrôleur de sécurité à la Carsat Languedoc-Roussillon, ne cesse de nous le répéter : il n'y a pas d'accident bête, sinon qu'est-ce qu'un accident intelligent ? », reprend la DRH. Il



© Gaël Kerbaol/INRS/2023

nous fallait trouver un moyen d'agir, malgré de nombreuses difficultés. Nous intervenons sur décision du Conseil départemental, avec souvent peu d'informations sur l'état de santé du bénéficiaire... La prestation est réalisée au domicile de la personne, sans responsable hiérarchique sur place. Les bénéficiaires – dont la situation peut évoluer vite – peuvent être réticents à transformer leur lieu de vie... » « En 17 ans, je n'ai jamais eu d'accident mais j'ai vu des collègues rester coincées après un transfert », témoigne Naïma Derrahi, auxiliaire

📷 En 2021, l'indice de fréquence des accidents du travail pour le secteur de l'aide à domicile était de 97,7 accidents pour 1000 salariés au niveau national, contre 31 tous secteurs confondus.

de vie sociale (AVS) et membre du CSE. Courses, préparation et aide à la prise des repas, ménage, toilette, entretien du cadre de vie, loisirs, parfois simple présence ou surveillance de nuit : l'activité est variée. Le jour de notre reportage, elle intervient chez une bénéficiaire en situation de handicap dont la chambre est équipée d'un rail de transfert. Un fait exceptionnel.

Une implication à tous les niveaux

« Que ce soit sur la perte d'autonomie, une difficulté de transfert ou si quelque chose n'est pas adapté au domicile, j'en parle à la cheffe de secteur, également animatrice prévention », explique la salariée. Il y a quatre ans, Objectif Émergence a intégré un projet expérimental 2019-2022 lancé par la Carsat Languedoc-Roussillon auprès de huit services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) de tailles différentes. Au préalable, Frédéric Jean, ingénieur-conseil à la Carsat et pilote du projet, a suivi une intervenante dans son quotidien pour s'imprégner de ses contraintes.

UN GAIN EN EFFICACITÉ

« J'ai effectué le recueil des faits à la suite d'un accident survenu en avril chez une personne en situation de handicap », explique Fanny Romeu, responsable de secteur et animatrice prévention. La salariée a exprimé des soucis de transfert liés à du matériel inadéquat. « Très vite, l'animatrice prévention constate que d'autres AVS éprouvent les mêmes difficultés. L'équipe prévention se rend au domicile et constate que les freins de la chaise percée ne fonctionnent pas. De plus, la chambre

est encombrée et le lit médicalisé collé au mur. « J'ai exposé les faits et sollicité le pôle autonomie santé », reprend Fanny Romeu. Des solutions ont été présentées au bénéficiaire, sur les volets technique et financier, et acceptées. L'installation d'une nouvelle chaise percée s'est faite en moins d'une semaine ! » L'ergothérapeute a programmé une nouvelle visite consacrée à l'organisation de la chambre.

L'engagement s'est formalisé par la formation des membres de la direction et d'animateurs prévention suivant le référentiel INRS AP-ASD. Ces derniers² sont à même d'observer et d'analyser la situation de travail à domicile, de repérer les dangers et de proposer des mesures de prévention adaptées. Les équipes ont été également sensibilisées à l'utilisation des aides techniques. Et pour la gestion de situations complexes, le dispositif prévoit la mobilisation d'acteurs locaux. Parmi eux, le Centre d'information et de conseils sur les aides techniques du Pôle autonomie santé de l'Étape, à Lattes, a fait intervenir des ergothérapeutes dans plusieurs lieux de prestations.

« On se sentait seuls. Ils nous ont apporté leur regard sur la perte d'autonomie. Ils font également le lien avec les familles. Parler de prévention pour les salariés, c'est aussi améliorer la qualité de l'accompagnement », estime Jennifer Jourdan, responsable qualité et animatrice prévention. Ces ergothérapeutes ont suivi un module de formation des AVS sur les aides techniques, ce qui a renforcé leurs compétences.

Priorité au recueil des faits

Ces bases en place, une réflexion sur l'analyse des accidents du travail s'est engagée. « Lors des réunions de la CSSCT, j'avais noté un manque de données factuelles qui ne permettait pas à l'instance et à la direction d'identifier facilement des pistes d'action », se souvient Christophe Pagès. La priorité était donnée à la déclaration d'accident du travail plus qu'à la recherche des causes. « La structure a revu sa procédure de

recueil des faits suivant une trame proposée par la Carsat », reprend le contrôleur de sécurité. Dans chaque agence, un référent et un suppléant sont formés.

« Depuis février 2023, ces référents effectuent le recueil des faits immédiatement après accident. Si l'on ne récupère pas toutes les informations à ce moment, elles risquent d'être perdues. Ce recueil des faits doit pouvoir se faire sans crainte de se sentir jugé », insiste Sylvie Andron, la directrice des services. La grille de recueil des faits utilisée synthétise l'outil INRS « Agir suite à un accident du travail ». Le résultat est envoyé aux animateurs prévention, à la CSSCT et à la direction pour qu'un groupe d'analyse, sollicite éventuellement des acteurs externes – tels que des ergothérapeutes – et présente un plan d'action suivi de la mise en œuvre et de l'évolution du document unique.

« Nous parvenons à des solutions concrètes, parfois moins de

10 jours après l'accident », souligne Jennifer Jourdan. Solutions dont il est question dans les lettres d'information, groupes de parole mensuels, réunions d'animateurs prévention... « La montée en compétences via les formations AP-ASD permet aussi de s'arrêter sur les situations de travail potentiellement exposantes. On analyse tout ce qui le nécessite », reprend l'animatrice prévention. « Former, cadrer, donner du sens... C'est un travail de longue haleine mené sur le repérage de la perte d'autonomie qui a aussi contribué à revaloriser les métiers », conclut Sylvie Andron. Chacun, à son niveau, acquiert une légitimité pour agir en prévention. ■ G. B.

1. Commission santé, sécurité et conditions de travail.

2. L'animateur prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile (AP-ASD) intègre la prévention dans ses activités et participe, par ses remontées d'information, à la démarche de prévention engagée dans la structure. Il accompagne notamment la mobilité des bénéficiaires sans se substituer à eux dans leurs déplacements, en se préservant de contraintes physiques.

📷 La présence de rails au plafond dans la chambre d'un particulier est un fait exceptionnel et constitue une aide précieuse pour les intervenants à domicile.



© Gaël Kerbaol/INRS/2023

VISION D'AVENIR

« Objectif Émergence est le SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile) qui a formé le plus d'animateurs prévention sur la région: ils ont suivi six jours de formation plus un module de deux jours sur l'analyse d'accident du travail, confie Christophe Pagès, contrôleur de sécurité à la Carsat Languedoc-Roussillon. L'engagement est fort, d'autant que la baisse de sinistralité n'est jamais immédiate. » Pour lui, il faudrait déployer cette organisation dans les SAAD de la région, créer des réseaux

interétablissements, avec les travailleurs sociaux du Conseil départemental, des ergothérapeutes. « Dès lors qu'un SAAD s'engage dans un projet et forme des animateurs prévention, leur apport est essentiel pour l'analyse des manutentions, le conseil aux bénéficiaires », ajoute-t-il. Chez Objectif Émergence, quand une situation délicate est repérée, l'animateur prévention informé pourra recueillir les faits, établir des préconisations et, s'il le juge nécessaire, faire appel à un ergothérapeute.

Un accident grave, et tout est à reconstruire

Usinage de pièces, mécano-soudure, réparation mécanique ou encore dépannage sur site... À Villeneuve-d'Olmes, en Ariège, Cuxac et fils propose une palette de solutions de maintenance industrielle. Il y a deux ans, cette petite entreprise a été confrontée à un accident grave dans un atelier. D'abord sous le choc, elle a rapidement engagé un travail de fond sur la prévention.

« **HIER, UN GARS** s'est fait mal en retirant un copeau métallique coincé dans une machine. Le gant anti-coupure n'a pas tenu et il s'est blessé à l'index. » L'accident qui nous est ainsi conté est resté sans gravité. Néanmoins, un comité de pilotage a immédiatement pris en charge l'analyse: photos, recueil des faits, arbre des causes... « Nous le faisons désormais pour le moindre incident. Ici, ça a donné l'occasion de rappeler que, dans cette situation, une pince multiprise doit impérativement être utilisée. Le gant ne suffit pas », affirme Damien Lagarde, chargé d'affaires et préparateur de chantier chez Cuxac et fils. À Villeneuve-d'Olmes, en Ariège, l'entreprise est spécialisée dans les travaux de mécanique générale.

Usinage de pièces, mécano-soudure, réparation mécanique, conseil et assistance, dépannage... Elle répond aux besoins de clients issus de différents secteurs d'activité tels que l'énergie, le bois, le textile, la sidérurgie, l'agriculture, le bâtiment... Créée en 1963 par Léon Cuxac dans une région de tradition industrielle textile, elle a progressivement diversifié son offre à partir des années 1990.



© Vincent Nguyen pour l'INRS/2023

📷 À la suite d'un accident grave survenu dans l'entreprise, un diagnostic de l'ensemble du parc machines a été réalisé et des réaménagements ont eu lieu.

Mais c'est un peu plus tard que le petit-fils du fondateur et actuel dirigeant, Mathieu Cuxac, fait entrer l'entreprise dans une nouvelle ère: agrandissements, création d'un bureau d'études, achat de matériel plus performant puis arrivée des premières machines à commande numérique en 2012.

« Après le déclin du textile, il a fallu se réinventer, même si les plus anciens ont montré quelques réticences au départ, explique-t-il. En matière de sécurité, il y avait beaucoup à faire. La réglementation évolue et, quand on est à la tête d'une entreprise de quinze personnes, on ne sait pas toujours

DAMIEN LAGARDE, chargé d'affaires de Cuxac et fils

« Venant d'un grand groupe de métallurgie, j'ai voulu importer un peu de culture sécurité dans l'établissement. Nous avons notamment agi sur la sécurité des interventions chez le client. Des opérations de soudage, du meulage, des travaux en hauteur ne peuvent se faire que dans le cadre de plans de prévention, avec un mode opératoire établi. Certains de nos clients avaient besoin d'y être sensibilisés, je suis donc allé à leur rencontre. L'idée était de leur faire prendre conscience des risques

et de les amener à respecter leurs obligations. Ça veut dire parfois se remettre en cause. On y arrive, avec le temps... Comme nous l'avons fait en interne, que ce soit sur le rangement de l'atelier ou le port obligatoire de la casquette coquée, au sujet duquel il a fallu quelques mois pour obtenir l'adhésion de tous. La sécurité implique souvent de la pédagogie et de la répétition. »

vers qui se tourner. Le document unique d'évaluation des risques était réalisé, mais les avancées se faisaient au coup par coup et prenaient parfois du temps. » Et puis il y a eu l'accident.

« Un moment terrible humainement »

Personne ne l'a oublié. La victime avait à peine terminé son apprentissage dans l'entreprise. Le jour du drame, elle décide de nettoyer une pièce métallique de 1 700 mm à l'aide de toile sur un tour horizontal qui n'est pas destiné à cet usage. Pendant l'opération, la bande de toilage accroche son gant de protection. Le bras du salarié est emporté et, lorsqu'il tente de freiner l'axe en rotation avec sa seconde main, celle-ci est accrochée à son tour. Un collègue à proximité déclenche l'arrêt d'urgence, mais la scène laisse tout le monde sous le choc. Fracture ouverte, bras cassés, épaule déboîtée... Le salarié est pris en charge par un sauveteur secouriste du travail avant l'arrivée des pompiers.

« Humainement, c'est un moment terrible. On doit faire un arbre des causes pour remonter aux racines de l'accident, mais on ne sait plus trop où on en est », souligne le patron. La machine, évidemment, est immédiatement condamnée. Mathieu Cuxac contacte Didier Durrieu, contrôleur de sécurité à la Carsat Midi-Pyrénées, qui l'incite à mettre en place des points sécurité quotidiens, en organisant des remontées des chantiers et affaires traités. « L'établissement est un peu loin de tout. L'activité est extrêmement diversifiée, les sujets de prévention nombreux et, dans une petite entreprise, le dirigeant, est souvent au four et au moulin et peut se sentir démuni. Il était impé-

ratif que la direction entre dans une démarche volontaire pour tout remettre à plat et qu'elle entraîne ses collaborateurs dans la dynamique », évoque Didier Durrieu.

Après l'accident, il est décidé de faire réaliser par un organisme agréé un diagnostic de conformité sur l'ensemble du parc machines. Des fiches de poste sont élaborées et affichées dans les ateliers. « Elles sont illustrées par des photos qui nous rappellent ce que, par habitude, nous finissons par ne plus voir. Cela permet de reprendre conscience des risques », explique Dominique Clerc, un technicien fraiseur. Certaines consignes, comme l'interdiction du toilage manuel, sont rappelées aux tourneurs fraiseurs. L'entreprise achète un appareil à fixer sur la poupée mobile du tour pour les opérations de toilage. « Nous avons nettoyé, rangé, redressé les machines, qui sont entretenues », reprend l'opérateur. Un nouvel accès est créé entre l'atelier mécanique et la chaudronnerie, les locaux sociaux sont refaits, l'accès au site sécurisé.

Se fixer un cap

Pour les nouveaux embauchés, un accueil sécurité d'1h30 est instauré, avec présentation d'un diaporama sur les risques professionnels. « Je crois qu'il y a eu un élan collectif. Seul, on ne peut rien faire, reprend Mathieu Cuxac. On s'est fait accompagner par des préventeurs extérieurs, notamment dans le cadre de consultations pour la certification Mase¹, ou d'un programme régional sur l'industrie du futur. Le regard d'un ergonome nous a été très précieux. Il est aujourd'hui connu des équipes qui échangent avec lui. Je suis également allé suivre une formation proposée par la Carsat



© Vincent Nguyen pour l'INRS/2023

Des fiches de poste qui rappellent les mesures de sécurité sont désormais affichées dans les ateliers.

pour évaluer les risques chimiques à l'aide du logiciel Seirich. »

Depuis, cinq salariés ont souhaité devenir sauveteurs secouristes du travail, signe aussi d'un élan collectif sur le sujet. Pour formaliser les choses, la direction tient à jour un programme de prévention. Y sont précisés la liste des actions à mener, la source (une causerie, un diagnostic machine, un audit interne...), les objectifs à atteindre et les priorités. « Ce document nous permet de fixer un cap, des délais de mise en œuvre, et de mesurer dans le temps les effets de nos actions », précise Mathieu Cuxac. Chaque mois, une réunion de sécurité est organisée autour d'un thème. Le dernier en date: les accidents de trajet. Autre initiative récente, la réalisation d'un « mur de la pagaille », à partir de photos prises tôt le matin dans l'atelier. Les salariés ont été invités à réagir et faire des propositions d'améliorations. Avec toujours cette même volonté: se reconstruire collectivement, avec une vision à long terme. ■ G. B.

1. La certification Mase consiste à apporter la preuve qu'un système d'amélioration continue a été mis en place au sein de structures intervenant chez des entreprises utilisatrices.



© Vincent Nguyen pour l'INRS/2023

UN LONG CHEMIN

« À partir des remontées des dysfonctionnements, on établit des priorités. » Sur le tableau que met à jour Mathieu Cuxac chaque semaine, celles-ci vont de quelques jours à trois mois. Il peut s'agir d'un simple affichage, d'un accès à améliorer, du remplacement d'un matériel, d'une mise en conformité... « La diversité des travaux de mécanique industrielle que nous réalisons est importante. Malgré l'énormité de la tâche et le retard que l'entreprise pouvait avoir, elle a pris conscience de la nécessité d'agir, est allée chercher du conseil à l'extérieur et a mobilisé les équipes dans un projet qui a donné du sens », constate Didier Durrieu. Est-elle pour autant arrivée au bout du chemin? « Certainement pas, répond le chef d'entreprise. Plus on avance, plus on réalise que c'est une histoire sans fin. Mais nous suivons notre feuille de route et constatons petit à petit que tout le monde y gagne. »

Grâce au programme d'accompagnement à l'analyse des accidents du travail de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté, la Société d'assistance et de gestion du stationnement (SAGS) met désormais à profit ces événements pour améliorer les conditions de travail de ses salariés.

Apprendre de ses erreurs

LORSQU'UN ACCIDENT du travail (AT) survient, il est possible d'en tirer profit en faisant en sorte que le même scénario ne se reproduise plus. « *Encore faut-il savoir identifier les causes de l'accident pour mettre en place les actions correctives adéquates*, avertit Jean-Claude Bouteiller, contrôleur de sécurité à la Carsat Bourgogne-Franche-Comté. Avec nos collègues des Carsat Nord-Est et Alsace-Moselle, nous avons créé un programme interrégional dont la finalité est d'évaluer la capacité de structures ayant récemment connu un AT à l'analyser. Ce programme comprend également un aspect formation pour les équipes qui ne disposent pas de ce savoir-faire. »

C'est dans ce contexte que la Société d'assistance et de gestion du stationnement (SAGS), située en Saône-et-Loire, a reçu une lettre de la Caisse. « *J'étais un peu dubitative. Je me suis dit que cela n'augurait rien de bon*, concède Corinne Condemine, la DRH de l'entreprise qui gère les parcs de stationnement d'une trentaine de communes françaises, qu'ils soient en voirie ou souterrains (surveillance, entretien, nettoyage, service client). *Mais l'échange que j'ai eu dans la foulée avec Jean-Claude Bouteiller m'a rassurée. J'ai compris que notre participation au programme pourrait nous faire pro-*

gresser en prévention des risques professionnels. »

Dans un premier temps, pour apprécier son niveau en matière d'analyse d'AT, l'entreprise réalise celle d'un événement survenu dans un parking souterrain de Dijon: un salarié s'est fait mal au dos en voulant ouvrir une porte coupe-feu manuellement. « *Le rapport que nous avons transmis à la Carsat n'ayant manifestement pas été probant, nous sommes passés à la seconde étape du programme: j'ai suivi une formation sur les bases de la prévention des risques qui m'a familiarisée avec la méthode et les outils d'analyse des AT* », explique Corinne Condemine. Persuadée de la nécessité d'impliquer tous les niveaux de l'entreprise pour parvenir à mettre en place une démarche capable d'améliorer les conditions de travail, elle porte la bonne parole auprès de la direction, du management et des membres du CSE. Tous répondent présents et, aujourd'hui, la SAGS s'est dotée d'un protocole précis pour tirer les leçons des AT.

Plan d'action et document unique

Un support d'analyse a été formalisé. Pour faire simple, il s'agit pour le manager de l'équipe dans laquelle l'événement s'est produit de répondre aux questions:

qui? quand? où? quoi? comment?, pour alimenter l'enquête menée par les membres du CSE sur le terrain. En étudiant l'activité, le matériel, l'organisation et les circonstances de l'AT, ceux-ci repèrent les défaillances et établissent un plan d'action. En février dernier, un agent d'exp-----lorsque son auto-laveuse s'est emballée et l'a projeté contre un mur. Les investigations ont montré que l'entretien de l'engin datait d'un an et que le salarié n'avait pas actionné le bouton d'arrêt d'urgence. Un suivi plus régulier des machines ainsi que de nouvelles formations à leur utilisation en sécurité ont donc été décidés.

« *Un assistant du service RH est en charge du suivi de la mise en œuvre du plan d'action*, indique Corinne Condemine. *Si ce risque n'est pas répertorié dans notre document unique, ce dernier est mis à jour et les mesures de prévention adéquates y sont consignées. Puisque ce document est commun à tous nos sites, les bonnes pratiques des uns diffusent rapidement aux autres.* » Si la mise en place en 2022 de l'analyse systématique des AT ne permet pas d'avoir le recul nécessaire pour observer un infléchissement de la sinistralité de la SAGS, ses salariés se déclarent d'ores et déjà convaincus de l'intérêt de cette démarche. ■ D. L.

UN PROGRAMME INTERRÉGIONAL POUR ANALYSER LES AT

Les Carsat Bourgogne-Franche-Comté, Nord-Est et Alsace-Moselle ont mis en place un programme interrégional pour inciter les entreprises confrontées à une sinistralité particulière à analyser leurs AT et à mettre en œuvre des mesures de prévention adéquates. « *En deux salves, 2019-2020 et 2021-2022, nous avons contacté près de 540 entreprises ayant connu des AT entraînant une incapacité permanente supérieure ou égale à 5%*, explique Jean-Claude Bouteiller,

contrôleur de sécurité à la Carsat Bourgogne-Franche-Comté. *Près de 40% de celles-ci maîtrisaient le sujet, comme l'ont montré les analyses qu'elles nous ont envoyées. Nous nous sommes concentrés sur les 60% restants afin d'appuyer leur montée en compétences sur l'analyse d'AT, en leur proposant des outils d'analyse simples et des ateliers de formation-action ou des parcours de formation. Plus de la moitié de ces entreprises ont progressé et atteint les objectifs fixés.* »

Un presque-accident s'analyse aussi

La Maison Joseph Drouhin a renforcé ses compétences internes en matière d'analyse des accidents du travail pour aller plus loin dans les mesures de prévention qui en découlent. À Beaune, le négociant producteur en vins de Bourgogne passe désormais le moindre incident au crible de l'analyse, soucieux de s'inscrire durablement dans une démarche de prévention efficace.

LA PÉRIODE des vendanges est aussi passionnante que complexe: flux croisés d'engins et d'opérateurs, manutentions en nombre, présence de personnel temporaire à former en un temps resserré... Les ateliers fonctionnent en simultané à un rythme soutenu et les risques, liés à la coactivité, aux produits chimiques, aux déplacements ou encore aux charges lourdes, sont multiples. Nous sommes sur le domaine de la Maison Joseph Drouhin, à Beaune, dans le département de la Côte-d'Or. L'entreprise familiale, fondée en 1880 par un négociant de vin qui lui a donné son nom, s'est muée, au fil des générations, en un domaine viticole, étendu aujourd'hui sur plus de 100 hectares.

Il y a 83 personnes qui travaillent sur le domaine, auxquelles s'ajoutent les saisonniers. L'activité fait appel à de nombreux métiers viticoles. « De la vigne à la cuverie en passant par le service com-

mercial, tous ont leur importance. Et garder des collaborateurs en bonne santé, c'est leur donner les moyens d'assurer leurs missions », souligne Frédéric Drouhin, représentant de la quatrième génération de directeurs, qui encourage notamment une certaine polyvalence, compte tenu de la répétition des tâches. Au fil des ans, des améliorations ont déjà eu lieu, comme l'automatisation du tri des raisins à l'extérieur. Seul le tri positif des plus beaux raisins, plus valorisant car permettant l'élaboration des grands crus, est toujours réalisé manuellement.

« Lorsqu'un accident du travail (AT) survient, il faut se remettre en question, s'organiser pour qu'il ne se reproduise pas mais aussi apprendre à anticiper les situations à risques, reprend le directeur. Nous essayons d'avoir une approche pragmatique, intégrant les évolutions du métier, en se maintenant à l'écoute des opé-

📷 **Pour conduire un chariot sur le site, en plus du Caces, le technicien doit être muni d'une autorisation délivrée par l'entreprise après des tests théoriques et pratiques, notamment en matière de maîtrise de la manipulation des fûts et des technifiles.**

rateurs. » Pour donner le tempo, Sara Barkaoui, responsable QHSE (qualité, hygiène, sécurité, environnement) tient le rôle de chef d'orchestre de la prévention. Elle a été l'une des premières formées à l'analyse des AT et déploie depuis une démarche favorisant la remontée d'informations.

Des référents internes

« En 2019, un salarié est victime d'un AT lié à une chute de hauteur, ayant entraîné une incapacité permanente partielle de 7%. Cet accident m'a amenée à prendre contact avec l'entreprise >>>



© Philippe Costano pour l'INRS/2023



© Philippe Costano pour l'INRS/2023

FRÉDÉRIC DROUHIN, directeur de la Maison Joseph Drouhin

« De la vigne à la cave, les étapes sont nombreuses avant qu'une bouteille ne soit posée sur la table d'un client. Nous sommes confrontés à des exigences métiers qui évoluent, des machines de plus en plus nombreuses, des risques multiples pour nos collaborateurs. En matière de prévention, il faut les entraîner dans un mouvement collectif, se maintenir en veille, donner une feuille de route et rester à l'écoute de ceux qui ont la connaissance des métiers. Notre démarche, portée par un pilote, met en avant la remontée d'informations et l'analyse de situations à risques en vue de déployer des solutions. »

dans le cadre d'un programme interrégional de prévention des AT graves », évoque Béatrice Guillon, ingénieure-conseil à la Carsat Bourgogne-Franche-Comté (lire page 20). De l'aveu même de la préventrice, le recueil des faits réalisé par l'entreprise était, jusqu'alors, un peu succinct et les mesures de prévention qui découlaient de l'analyse restaient souvent à l'échelle de la consigne. « Je les ai orientés vers une formation à l'analyse d'AT, reprend-elle,

sauveteurs secouristes du travail (SST), issues de différents services, et les membres du CSE. » Son idée : que tous soient parties prenantes dans l'analyse des AT et l'identification des mesures correctives et préventives à déployer. « Il faut plusieurs regards pour remonter aux causes réelles de l'accident. Les analyses que nous faisons sont toujours suivies d'actions », confirme Akim Abed, le chef de ligne conditionnement et membre du CSE.



Après que la responsable QHSE a suivi une formation à l'analyse des accidents du travail, l'entreprise a voulu pousser la démarche plus loin, en impliquant l'ensemble des sauveteurs secouristes du travail et des membres du CSE pour également analyser les presque accidents.

© Philippe Castano pour l'INRS/2023

pour comprendre la pluricausalité de l'accident et acquérir des compétences plus techniques sur la méthode d'analyse, comme l'arbre des causes. Elle a été suivie par la responsable QHSE et une assistante ressources humaines. » Rapidement, la Maison Joseph Drouhin veut pousser la démarche un peu plus loin. « J'ai senti que je ne pouvais pas travailler seule sur ces questions, précise Sara Barkaoui. J'ai donc mis en place une méthodologie interne puis j'ai formé des relais : les équipes de

En parallèle, Sara Barkaoui, qui a déjà vécu deux saisons de vendanges dans l'établissement, a rencontré l'ensemble du personnel de cuverie pour faire le point sur les risques pendant cette période. L'accueil des salariés temporaires a été renforcé, en présence des SST, avec présentation des consignes de sécurité, remise d'un livret, mise en place du travail en binôme sur certaines lignes. La responsable QHSE réfléchit également à des modules de formation ludiques pour les sai-

sonniers. Sur les lignes de production, où le travail reste manuel, l'établissement se fait accompagner par un cabinet d'ergonomie.

Une culture de la remontée

Depuis janvier 2023, elle a étendu le travail d'analyse aux presque accidents. « Tous ces moments où l'on se dit "ouf, je l'ai échappé belle..." », précise-t-elle avec un sourire. Elle incite ses relais à remonter ces situations : un fût qui tombe, une glissade apparemment sans conséquence... « Désormais, on fait une déclaration de presque accident. Une analyse est réalisée par au moins deux personnes de l'équipe SST, avec à la clé un plan d'action, des mesures correctives et préventives ainsi que la modification du document unique », poursuit-elle. « On acquiert une culture de remontée des faits sur des situations nombreuses qui, auparavant, n'étaient pas suivies d'actions », insiste Francesco Cavaliere, agent polyvalent en production et en cave. Un exemple : le signalement d'une mauvaise manipulation des technifiles, des conteneurs métalliques chargés avec plusieurs centaines de bouteilles, avait entraîné un affaissement de pile, heureusement resté sans conséquence. « L'analyse a mis en évidence que la manipulation de nos produits requiert une réelle compétence, explique Sara Barkaoui. Ainsi, pour conduire un chariot sur le site, le Caces, obligatoire, ne suffit pas. Nous délivrons une autorisation de conduite après des tests théoriques et pratiques liés au métier, notamment à la maîtrise de la manipulation des fûts et des technifiles. » ■ G. B.

DES OUTILS À DISPOSITION

Dans le cadre de son programme interrégional visant à inciter les entreprises à analyser leurs AT, les Carsat Bourgogne-Franche-Comté, Nord-Est et Alsace-Moselle ont mis à la disposition des entreprises des outils : fiche d'analyse d'accident du travail vierge et renseignée avec un exemple concret, outil d'aide à la recherche des causes et des mesures de prévention vierge et renseigné... Par ailleurs, elles proposent des flashs infos AT par type d'accident ou par secteur d'activité, qui précisent les circonstances de l'AT, l'analyse et les

mesures de prévention associées. On trouve notamment une fiche sur la collision chariot-piéton, sur la manutention de rolls-conteneurs ou sur la chute de plain-pied. L'un des objectifs est de susciter l'intérêt pour l'analyse des AT. Le programme et les différents outils proposés visent à aider les entreprises à acquérir les compétences pour s'organiser, analyser un AT et définir un plan d'action associé.

En savoir plus : www.carsat-bfc.fr/entreprise/analyser-un-accident-du-travail-dans-votre-entreprise

Analyser un accident du travail est une étape essentielle pour en comprendre les multiples causes et travailler à l'amélioration de la prévention. Sur cette thématique, la Carsat Pays de la Loire propose une formation qui peut être réalisée en intra ou en interentreprise pour une dizaine de salariés.

Un tremplin pour évoluer

« **L'ANALYSE D'ACCIDENT** du travail (AT), c'est en quelque sorte l'évaluation des risques à partir d'atteintes qui ont déjà eu lieu. Bien sûr, l'évaluation des risques a priori est indispensable, mais ce travail a posteriori peut déboucher sur des actions de fond et constituer un tremplin pour faire évoluer le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). » Voilà l'essence du discours que tient Pascal Dupont, contrôleur de sécurité à la Carsat Pays de la Loire et formateur, aux participants au stage « Analyser un accident du travail » proposé par l'organisme. Quand survient un tel événement, c'est sur le volet de l'amélioration de la prévention qu'il encourage les entreprises à se positionner.

« L'analyse en profondeur des AT pourra déboucher sur la construction et le suivi d'un plan d'action en prévention », reprend-il. Guillaume Collinet, l'un des cinq coordinateurs sécurité du groupe Gozoki, un regroupement de PME agroalimentaires, l'a bien compris. Il intervient sur deux sites qui comptent ensemble près de 200 personnes, l'un en Loire-Atlantique, et l'autre dans la Creuse. Il vient en soutien aux référents sécurité locaux, qui ont souvent d'autres fonctions, par exemple assistants ou directeurs de production.

« On avait déjà une pratique de recueil d'informations, d'enquête après accident, de réalisation d'arbres des causes... Mais quand la contrôleur de la Carsat m'a parlé de cette formation, j'y ai vu l'opportunité d'améliorer nos compétences et nos connaissances, de modifier aussi nos outils d'analyse, explique-t-il. J'ai suivi ce stage qui a permis de consolider des bases et d'acquérir une méthodologie visant à remonter plus loin dans nos causes d'AT, là où, parfois, on s'attardait sur les causes premières. » « On apprend aux stagiaires à cadrer la démarche, dépasser l'aspect comportemental pour remonter aux causes techniques et organisationnelles, bien distinguer les mesures proposées par le groupe de travail désigné et celles validées par le chef d'entreprise, être en mesure de tracer... Tout cela doit se travailler en équipe pluridisciplinaire », insiste Pascal Dupont.

Une pluridisciplinarité nécessaire

La formation de quatorze heures nécessite un prérequis sur des compétences de base en prévention. Les stagiaires travaillent sur le recueil objectif d'informations, l'application d'une méthode

d'analyse d'accident du travail, la proposition et la hiérarchisation des mesures à mettre en place. « On part des faits, sans interprétation ni jugement de valeur. Un fait rassemble, un jugement divise, soutient le formateur. Lorsque l'on arrive au plan d'action, le lien doit être fait avec le DUERP. » « C'est une formation qu'il faut démultiplier car la demande des entreprises augmente, en intra et en interentreprise », remarque Boris Mattenet, le responsable groupe appui formation à la Carsat Pays de la Loire.

Chez Gozoki, par exemple, Guillaume Collinet a recontacté la Carsat pour former l'ensemble des coordinateurs HSE (hygiène, sécurité, environnement) et, sur les deux sites où il intervient, les référents sécurité et les membres du CSE, côté CSSCT, qui participent aux enquêtes. L'objectif: disposer d'un socle de connaissances commun pour mener des enquêtes de plus en plus poussées. « Chaque site doit acquérir une autonomie sur le sujet, conclut-il. D'autant que l'analyse d'AT est un outil de prévention génial, que l'on peut aussi utiliser sur les incidents ou pour résoudre n'importe quel problème. C'est une aide à l'amélioration continue des conditions de travail dans l'entreprise. » ■ G. B.

PRISE DE HAUTEUR... ET ACTIONS À LA CLÉ

« Qu'a apporté concrètement l'analyse d'AT? Des personnes se pinçaient en manipulant des chariots pris sur le côté. L'entreprise avait réfléchi aux actions à mettre en place: achat de gants coqués, de barres de manipulation..., cite Guillaume Collinet, coordinateur sécurité pour le groupe Gozoki. En prenant de la hauteur, on a compris que certains virages posaient problème et que l'on pouvait automatiser cette étape, ce qui a été intégré à un projet d'agrandissement du site de Collet. » Autre exemple

sur des chutes de plain-pied qui avaient donné lieu à la révision de procédures de nettoyage des sols sur un site. « Quand un accident similaire s'est reproduit à l'extérieur, on ne s'est pas simplement demandé comment enlever la flaque qui avait entraîné la glissade mais pourquoi l'eau s'était accumulée. La cause réelle était la nécessité de reniveler le sol pour que l'eau s'évacue bien dans la grille prévue à cet effet », décrit-il.

À la suite d'un accident grave, les gérants de la Scop L'Alu Doncherois ont mis en œuvre une analyse poussée de l'accident qui a abouti à des mesures correctives, au-delà du seul poste concerné. Un effort de taille qui a conduit à des transformations profondes de l'organisation et à une prise en compte collective des questions de santé et sécurité.

De la prise de conscience collective à la culture sécurité

LE 17 AVRIL 2020, en pleine période de confinement, la fonderie L'Alu Doncherois (LAD), entreprise basée à Donchery, dans les Ardennes, a connu un accident grave d'un de ses employés: un ouvrier polyvalent a été victime d'une brûlure au second degré lorsque la louche remplie d'aluminium en fusion – soit à une température avoisinant les 700 °C – qu'il tenait dans ses mains, s'est en partie renversée dans sa chaussure, brûlant le coup de pied, la plante du pied et la cheville. Cet accident a eu l'effet d'un électrochoc auprès de toute l'équipe, et été à l'origine d'un changement durable de la culture sécurité.

Durant cette période de confinement où les déplacements étaient restreints au strict minimum, l'inspection du travail est venue après quelques jours sur le site pour effectuer les premiers constats. La Carsat Nord-Est n'a pu ensuite intervenir qu'une fois les modalités du confinement assouplies, pour accompagner l'entreprise et définir des pistes d'amélioration et d'aménagements possibles. L'analyse de l'accident a mis en lumière la succession des événements qui y

ont conduit, et le contexte l'ayant favorisé.

Le poste de coquilleur consiste à verser dans des moules de pièces à produire un volume précis d'aluminium liquide en fusion prélevé dans un four à l'aide d'une louche. « Un geste très technique, et qui ne peut pas être automatisé »,

« La direction a fait tout ce qu'il fallait pour que ça ne se reproduise plus. »

remarque Cédric Damerose, cogérant et responsable d'atelier. « Chacun avait sa façon de faire, complète Stéphanie Gueneley, contrôleuse de sécurité à la Carsat Nord-Est. Sur ce poste, il fallait trouver un geste qui réponde au métier, en sécurité. Il n'était pas possible de déplacer le four ou de modifier le process, nous avons centré la réflexion sur le geste, puis sommes allés sur la technique et l'organisation du poste de travail,

et enfin sur l'ensemble des EPI. »

Si le premier réflexe dans l'équipe a été de considérer qu'une erreur humaine était à l'origine de l'accident, une analyse plus poussée a mis en avant un environnement de travail et un contexte à améliorer. Par la suite, une mise à jour du document unique d'évaluation



Les manches des louches ont été revus, après des essais avec l'ensemble de l'équipe : leur extrémité est désormais en forme de T, pour permettre une meilleure préhension.

© Philippe Castano pour l'INRS/2023

COMMENT EST ARRIVÉ L'ACCIDENT ?

Le poste de coquilleur qu'occupait Erwan Tirilly se situe non loin du poste de découpe plasma. Erwan avait formé le technicien qui occupait ce poste et a jeté un coup d'œil pour voir comment il se débrouillait. Sa louche était trop remplie, il a donc cherché à verser un peu d'aluminium pour la décharger. La bordure du four était en dénivelé sur deux niveaux, il n'a pas trouvé un appui suffisamment stable. Le manche de la louche manquait par ailleurs d'une prise suffisamment ferme. Tout ceci a abouti à la rotation

d'un quart de tour de la louche, et au renversement d'aluminium en fusion avoisinant les 700 °C sur son pied. Il portait des chaussures de sécurité basses et un vêtement de travail qui ne les couvrait pas. Il a d'abord été hospitalisé dans un hôpital pour grands brûlés en Belgique, puis mis en arrêt de travail pendant un mois et demi avec soins infirmiers à domicile. Il n'a plus de séquelle aujourd'hui.

des risques professionnels (DUERP) a permis de prendre en compte ce risque. « *Le risque de brûlure ne figurait pas dans l'ancien document unique et, au moment de l'accident, nous n'avions pas encore établi de DUERP* », commente Valérie Giacobbé, la directrice commerciale et responsable administrative et financière. Il est vrai que l'accident est survenu dans un contexte particulier.

Une réflexion collective

Après un dépôt de bilan en novembre 2019, la fonderie avait été reprise un mois plus tôt, le 2 mars 2020, par cinq des anciens salariés sous la forme d'une société coopérative de production (Scop). Au total, une équipe de six personnes a maintenu l'activité au moment du rachat, en héritant des pratiques, des équipements et de la culture de l'ancienne direction. Certaines vérifications périodiques des machines – parmi lesquelles celles utilisées au poste de coquilleur – n'étaient pas à jour. Sur le plan du matériel et de l'organisation du poste de travail, des aménagements ont également été réalisés suite à l'analyse de l'accident. « *À l'époque, il y avait des caillebotis au sol, gondolés, déformés, qui ont été remplacés par des plaques pleines, relate Cédric Damerose. On a défini par la même occasion une procédure de fin de poste pour que chacun nettoie son poste de travail en fin de journée.* »

Une réflexion collective sur les pratiques a été réalisée avec l'équipe des coquilleurs. Un repère de niveau a par exemple été matérialisé sur chaque louche pour leur permettre de visualiser la quantité maximale d'aluminium en fusion à y verser. Le bord du four a

📷 **Le poste de coquilleur requiert des gestes très techniques et un process qui ne peut pas être modifié. Les aménagements ont porté essentiellement sur le matériel, les abords du four et, enfin, les EPI.**

également été modifié pour leur permettre de reposer en sécurité la louche afin de prendre appui en cas de besoin : alors qu'avant elle présentait deux niveaux distincts, elle est désormais sur un seul plan apportant plus de stabilité. Ces réflexions ont également abouti à la création d'un poste d'agent de maintenance, pour être beaucoup plus rigoureux sur le suivi et l'entretien du matériel, les vérifications périodiques...

En parallèle, les manches des louches ont été revus, après

des essais avec l'ensemble de l'équipe : l'extrémité des manches, par lesquels les opérateurs tiennent la louche, a été modifiée en forme de T, pour permettre une meilleure préhension. « *C'est beaucoup mieux, on a une meilleure prise en main, ce qui permet de tenir plus fermement le manche* », constate Cyril Michel, technicien de fonderie. Enfin, les équipements de protection individuelle ont fait l'objet de changements. Les chaussures de sécurité sont par exemple désormais montantes, au niveau de la cheville.

« *On apprend de ses erreurs, ils ont fait tout ce qu'il fallait pour que ça ne se reproduise plus*, témoigne Erwan Tirilly, la victime, qui a repris le travail un mois et demi après son accident, en alternant sur plusieurs postes. « *Cet accident du travail a provoqué une réelle prise de conscience des risques dans l'entreprise*, résume Stéphanie Gueuley. *La direction est allée au bout des choses, en se structurant et en s'organisant, dans un délai court. C'est remarquable étant donné la taille de l'entreprise. Sa force aujourd'hui est que chacun fait remonter les dysfonctionnements qu'il observe.* »

Le port de lunettes de protection englobant les yeux a par exemple été décidé et imposé à tous aux abords des fours, à la suite d'une projection reçue par un opérateur au niveau du front. Tout le monde est aujourd'hui sensibilisé aux risques. « *La pérennité d'une société de notre taille peut être remise en cause après un accident du travail. Il y a eu une prise de conscience collective, la culture sécurité a profondément changé*, conclut Valérie Giacobbé, *même si des rappels réguliers sont encore nécessaires.* » ■ C. R.



© Philippe Costano pour l'INRS/2023

600 RÉFÉRENCES

LAD est une fonderie d'aluminium spécialisée dans la fabrication de pièces présentant des caractéristiques techniques et mécaniques spécifiques (résistance à la pression ou à l'étirement, étanchéité...) pour divers secteurs d'activité : santé, art et décoration, industrie, mobilier urbain, secteur agricole, transport. Une des pièces « phares » de la production est le couvercle de chargement pour camion-citerne et les brides de chargement servant à fixer ces couvercles.

L'entreprise produit plus de 600 références, allant de la pièce unique à des séries de 2000 pièces. Les différentes pièces de sa production sont fabriquées suivant deux procédés : coquilleuse ou moules de sable à prise chimique. L'Alu Doncherrois est la seule fonderie qui n'a pas fermé en France durant le premier confinement au printemps 2020.